

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 26 février 2024 à 17 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

La conseillère M^{me} Karine Lechasseur et les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma et Diane Morin et le conseiller M. Luc Marsan.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la directrice générale adjointe et greffière par intérim M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

24-02-0150 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 26 février 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

24-02-0151 Convention de médiation / Projet de la phase 1 du Pôle municipal / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le contrat entre la Ville et le Groupe Geysler inc. pour la construction de la phase 1 du Pôle municipal prévoit le recours au mécanisme de médiation pour le règlement des différends;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de soumettre certains différends non réglés au processus susdit;

CONSIDÉRANT le modèle de convention de médiation transmis en date du 20 février 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le chef de projets et la directrice du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville, une convention de médiation substantiellement conforme au modèle transmis le 20 février 2024 ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

24-02-0152 Modification de la résolution 23-12-1139 / Ordre de changement n° 22 / Appel d'offres n° 401-110-22-R1755.03 / Entrepreneur général / Construction de la phase 1 du Pôle municipal regroupant la bibliothèque, l'hôtel de ville et une place publique

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu entre la Ville et Groupe Geysler inc. prévoit le recours à l'émission d'une directive de modification lorsque les parties ne peuvent s'entendre sur le montant d'un ajustement, mais que la Ville exige que les travaux se poursuivent;

CONSIDÉRANT que la directive AC-ME-046.3 a été ratifiée par la résolution 23-09-0876;

CONSIDÉRANT la résolution 23-12-1139 prenant acte et approuvant partiellement l'ordre de changement n° 22 lié à la directive susdite au montant maximal de 101 970,46 \$, taxes applicables non comprises, représentant la valeur reconnue dudit changement en date de la résolution précitée;

CONSIDÉRANT les négociations tenues à la suite de l'approbation précitée pour les items résiduels non couverts par le montant approuvé;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser le montant à la suite d'une entente quant à l'envergure monétaire de la globalité du changement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant 101 970,46 \$ apparaissant à la résolution 23-12-1139 soit remplacé par 291 909,85 \$;

QU'aucun impact sur l'échéancier ne soit accepté considérant la ratification de la directive exécutoire en septembre 2023.

« ADOPTÉE »

24-02-0153 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

24-02-0154 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 17 h 02 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Directrice générale adjointe et greffière par intérim